

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2017-06**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoir : 0
Votants : 13

L'an deux mil dix-sept
Le 16 février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 9 février 2017

**OBJET : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX – CONVENTION
FOURRIERE ANNEE 2017**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD.

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

M. le Maire présente à l'assemblée la convention fourrière proposée par la Société Protectrice des Animaux (SPA). Pour l'année 2017 le montant forfaitaire est de 0.32 € par habitant étant précisé que ce montant ne pourra pas être inférieur à 200 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition de la SPA.

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire